

## SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un  
Le 16 décembre à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : Messieurs MOUTARD Michel, MARCHETTI Cyril; BEAUFORT Constant, BILLON Edouard, HUGEROT Florent, Mme MOYAT-JAURY Annie

Mr LORSUNG Pascal donne procuration à Mr MARCHETTI Cyril  
Mr MASURE Bertrand donne procuration à Mr BEAUFORT Constant

Absents excusés : Messieurs LECLERC Jean-Paul ; LEVÊQUE Richard

Monsieur BILLON Edouard a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

### **DESTINATION DES BAUX VITICOLES**

Par suite de prochains départs en retraite, se pose la question de la transmission des fermages en cours.

Historiquement, le Conseil Municipal d'alors avait acté par les délibérations en date des 14 décembre 1990, 8 février 1991 et 31 mai 1991, sa décision d'attribuer les baux aux habitants de la commune de POLISY.

Le Conseil Municipal actuel décide, à l'unanimité, de reconduire cette décision.

Pour ce faire, une Commission des Baux vient d'être créée,

Elle aura en charge de répertorier et étudier tous les dossiers des fermages de la Commune.

Elle rendra compte de ses travaux au Conseil Municipal qui statuera et validera les suites à donner.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

### ***Même Séance***

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Commission des Baux :

Par suite de sa création, cette nouvelle Commission est composée de MM. MOUTARD Michel, HUGEROT Florent, BILLON Edouard, BEAUFORT Constant, MOYAT-JAURY Annie.

Elle se réserve la possibilité d'inviter à participer à ses travaux la Présidence de la Section Locale des Vignerons.

Madame le Maire donne lecture du courrier d'un riverain de la Rue du Cas Rouge

Concernant les travaux des Chemins, Madame le Maire fait savoir que la Commune a perçu l'intégralité du solde de la subvention du CIVC soit un montant de 27.509 €.

Elle rappelle que :

Le Secrétariat de Mairie sera fermé du 22 décembre 2021 au 4 janvier 2022 inclus.

Le recensement des habitants de la Commune aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Enfin elle souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21 H 35